

Type de raccordement provisoire :

Chantier Autre :

Lieu d'installation

Electricien

Nom du chantier :

Société ou nom :

N° de parcelle :

Adresse :

Adresse :

NPA/ Localité :

NPA/ Localité :

Courriel :

Tél. fixe ou portable :

Grue de chantier ou autre équipement pouvant engendrer des perturbations sur le réseau : Oui Non

Si oui, un formulaire DRT dûment rempli devra être annexé à la demande de raccordement.

Intensité souhaitée :

≤ 63A (voir liste des prix)

> 63A et ≤ 200A (voir liste des prix)

> 200A (sur devis)

Remarque : un contrôle de sécurité électrique selon l'OIBT doit être organisé par le client, à sa charge.

Adresse de facturation

Installation du tableau

Consommation de l'énergie (ne pas remplir si idem)

Société ou nom :

Société ou nom :

Adresse :

Adresse :

NPA/ Localité :

NPA/ Localité :

Courriel :

Courriel :

Tél. :

Tél. :

Un montant forfaitaire de CHF 80.- pourra être facturé en cas de changement d'adresse de facturation, une fois que la commande de raccordement est validée par le client ou le maître d'œuvre (date et signature).

Les Conditions Générales, les Conditions Particulières de raccordement, ainsi que la liste des prix en vigueur FMA, régissent la présente commande de raccordement. L'alimentation en énergie électrique peut être refusée ou coupée si l'installation ne respecte pas les lois, ordonnances, normes ou règles techniques en vigueur.

Remarques :

Pour accord :

Le Client

Date :

Signature : _____

Le Maître d'œuvre

Date :

Signature : _____